**DISPOSITIONS SPECIALES**

## REPRÉSENTATION PAR UNE ORGANISATION EN CE QUI CONCERNE UNE RESPONSABILITE DES IMPAYÉS D'UN IMPÔT OU LA CONDAMNATION D'UN CRIME (Août 2014)

(a) Conformément à la section 7073 de la Consolidated Appropriations Act, 2014 (Droit public 113-76) aucune partie des fonds mis à disposition par cette loi ne peut être utilisée dans le cadre d'un accord d'aide à toute organisation qui -

(1) a été « condamnée pour une infraction criminelle sous une loi fédérale au cours des 24 mois précédents, où l'agence d'attribution a une connaissance directe de la condamnation, sauf si l'agence a trouvé que, conformément à ses procédures, cette nouvelle action n'est pas nécessaire pour la protection des intérêts du gouvernement »; ou

(2) traîne un passif « d'arriérés d'impôts fédéraux qui ont été évalués pour lesquels tous les recours judiciaires et administratifs ont été épuisés ou sont écoulés, et qui ne sont pas payés en temps opportun, conformément à un accord avec l'autorité responsable de la collecte de la dette fiscale, où l'agence d'attribution a une connaissance directe de l'impôt impayé, sauf si l'agence fédérale a trouvé que, conformément à ses procédures, cette nouvelle action n'est pas nécessaire pour la protection des intérêts du gouvernement ».

Aux fins de la section 7073, la politique de l'USAID stipule qu'aucun octroi ne peut profiter à tout organisme visé par (1) ou (2) ci-dessus, sauf si la division de conformité M/OAA décide que la suspension ou l'exclusion ne sont pas nécessaires à la protection des intérêts du gouvernement.

**(b) Représentation du candidat** :

(1)Le candidat déclare qu'il est [ ] n'est pas [ ] une organisation ayant été condamnée pour une infraction criminelle en violation d'une loi fédérale au cours des 24 mois précédents.

(2) Le candidat déclare qu'il est [ ] n'est pas [ ] une organisation qui traîne un passif d'impayés d'impôts fédéraux évalués pour lesquels tous les recours judiciaires et administratifs ont été épuisés ou sont écoulés, et ce passif n'est pas payé en temps opportun, conformément à un accord avec l'autorité responsable de la collecte de la dette fiscale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Saisir ou imprimer le nom

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titre du poste

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date d'entrée en vigueur

**Interdiction de fourniture d'aide fédérale aux structures qui nécessitent certains accords de confidentialité internes - Représentation (Avril 2015)**

## INTERDICTION DE FOURNITURE D'AIDE FÉDÉRALE AUX STRUCTURES QUI NÉCESSITENT CERTAINS ACCORDS DE CONFIDENTIALITÉ INTERNES - REPRÉSENTATION (AVRIL 2015)

(a) Conformément à la section 743 de la Division E, Titre VII de la Consolidated and further Continuing Resolution Appropriations Act, 2015 (Droit pub. public 113-235), les agences gouvernementales ne sont pas autorisées à utiliser des fonds alloués (ou autrement mis à disposition) sous cette loi ou autre loi octroyant l'aide fédérale à toute structure ayant besoin d'employés, de sous-bénéficiaires, ou d'entrepreneurs de cette structure cherchant à signaler une fraude, un gaspillage ou un abus pour signer des accords internes de confidentialité ou des déclarations interdisant ou limitant autrement ces employés, sous-bénéficiaires, ou entrepreneurs de rapporter légalement ce gaspillage, fraude ou abus à un représentant légal enquêteur ou d'application de la loi du département fédéral ou organisme autorisé à recueillir ces informations.

(b)L'interdiction visée au paragraphe (a) de cette disposition ne viole pas les exigences applicables au formulaire standard 312, au formulaire 4414, ou toute autre formulaire émis par un Département fédéral ou agence gouvernementale régissant la non-divulgation des informations classifiées.

Du fait de la soumission de sa candidature, le potentiel bénéficiaire déclare qu'il n'a pas besoin d'employés, de sous-bénéficiaires, ou d'entrepreneurs de cette structure cherchant à signaler une fraude, un gaspillage ou un abus pour signer des accords internes de confidentialité ou des déclarations interdisant ou limitant autrement ces employés, sous-bénéficiaires, ou entrepreneurs de rapporter légalement ce gaspillage, fraude ou abus à un représentant légal enquêteur ou d'application de la loi du département fédéral ou organisme autorisé à recueillir ces informations.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Saisir ou imprimer le nom

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titre du poste

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date d'entrée en vigueur